

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01698
Numéro SIREN : 692 008 493
Nom ou dénomination : PARTICIPATIONS DISTRIBUTION ET SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2023 sous le numéro de dépôt 23820

PARTICIPATIONS DISTRIBUTION ET SERVICES (PDS)
Société en nom collectif au capital de 3 506 328 €
Siège social : ZAC Port d'Ivry- 9 rue des Bateaux Lavois – 94200 Ivry-sur-Seine
692 008 493 R.C.S. CRETEIL

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 JUIN 2023

L'an 2023

Le 14 juin à 12 heures,

Les associés de la société PARTICIPATIONS DISTRIBUTION ET SERVICES "P.D.S." SNC, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dans les locaux de FNAC DARTY PARTICIPATIONS ET SERVICES à Ivry-sur-Seine (94200) 9 rue des Bateaux-Lavois, sur convocation adressée par la gérance.

Sont présents :

- La société **ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS**, société par actions simplifiée au capital de 23 470 382 € dont le siège social est situé « ZAC Port d'Ivry – 9 rue des Bateaux Lavois – 94200 Ivry-sur-Seine » et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Créteil sous le n° 542 086 616, agissant tant en sa qualité de gérant que d'associé, détentrice de 299 999 parts sociales, représentée par son Président, Monsieur François GAZUIT
- La société **DARTY HOLDINGS**, société par actions simplifiée au capital de 609 962 066 € dont le siège social est situé « ZAC Port d'Ivry – 9 rue des Bateaux Lavois – 94200 Ivry-sur-Seine » et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Créteil sous le n° 531 295 285, détentrice d'une part sociale, représentée par son Président, Monsieur François GAZUIT

Monsieur Eric ROPERT, représentant le Cabinet KPMG SA, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué à la présente réunion, est absent et excusé.

La séance est présidée par Monsieur François GAZUIT représentant la société Etablissements Darty et Fils SAS, gérant associé.

Tous les associés étant représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer aux conditions de majorité des Assemblées Générales Ordinaires définies par les statuts.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes annuels dudit exercice,
- Quitus à donner à la société Etablissements Darty et Fils SAS, gérant associé pour sa gestion durant l'exercice clos le 31/12/2022,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Les comptes annuels, le rapport du Commissaire aux comptes et le projet des résolutions ont été adressés aux associés, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée, et que, pendant ce même délai de quinze jours francs précédant l'Assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Sont à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022
- l'inventaire, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- le texte des résolutions qui seront présentées au vote de l'Assemblée,
- un exemplaire de la lettre de convocation, adressée à chacun des associés,
- un exemplaire de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes, appuyée du récépissé postal constatant l'envoi,

Les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 faisant apparaître une perte de (20 718,02) € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et dans les rapports susvisés, et donne quitus au Gérant pour l'exercice 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate qu'il n'a pas été réalisé de dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice se traduisant par une perte de (20 718,02) € au compte « Report à nouveau » qui, compte tenu de son solde antérieur de (4 749 990,60) € sera porté à (4 770 708,62) €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois précédents exercices.

TROISIEME DECISION

Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de Commissaire aux comptes du Cabinet KPMG SA prend fin à l'issue de l'assemblée générale, décide de renouveler ce mandat pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2029 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

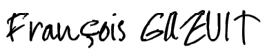
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en ce compris Les Petites Affiches, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra, notamment par voie dématérialisée avec signature électronique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 12 h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant et les associés.

Le Gérant

Etablissements Darty et Fils SAS
Représentée par François GAZUIT

DocuSigned by:

865CC29B11B647C...

Les Associés

Etablissements Darty et Fils SAS
Darty Holdings SAS
Représentées par François GAZUIT

DocuSigned by:

865CC29B11B647C...